

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1375

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 57, insérer la phrase suivante :

« La poursuite de cet objectif d'accroissement des stocks et d'acquisition de nouvelles munitions
recherchera à développer l'autonomie des armées, de préférence en lien avec des entreprises de la
base industrielle et de défense françaises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à affirmer un objectif
d'autonomie dans le développement des stocks et l'acquisition de nouvelles munitions afin de
soutenir l'effort de relocalisation de la filière munitionnaire, comme indiqué dans les rapports
d'information de la Commission de la défense n° 865 et n° 3346.